



Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
Secrétariat général-direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

CONSEILLER TECHNIQUE DE SERVICE SOCIAL

GUIDE D'AIDE AU REMPLISSAGE DU DOSSIER SUR LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Aux termes de l'arrêté du 19 février 2009 fixant les modalités et la nature du concours sur épreuves de recrutement des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat, le concours interne consiste en un entretien avec le jury (durée 40 minutes, dont 15 minutes au plus pour l'exposé du candidat) visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat, ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

La constitution du dossier, établi selon un modèle fourni par l'administration, va vous offrir la possibilité de porter à la connaissance du jury votre niveau de formation initiale et continue, ainsi que les acquis de votre expérience professionnelle.

Vous devrez obligatoirement compléter le dossier par le descriptif de deux actions au plus menées en qualité de membre des corps d'assistants de service social des administrations de l'État ou du cadre d'emploi d'assistants territoriaux socio-éducatifs dans la spécialité assistant de service social ou du corps d'assistants socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière que vous jugez pertinent de porter à la connaissance du jury (5 pages dactylographiées maximum par action)

Avant toute opération de description des deux actions, vous devez analyser dans sa globalité votre expérience professionnelle en qualité de membre des corps d'assistants de service social des administrations de l'État ou du cadre d'emploi d'assistants territoriaux socio-éducatifs dans la spécialité assistant de service social ou du corps d'assistants socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière.

Choisissez alors les deux actions que vous souhaitez porter à la connaissance du jury, si possible de nature différente, afin de montrer l'amplitude du champ et la qualité de vos compétences.

Il vous est suggéré de présenter chacune des actions selon la chronologie suivante :

- la situation à traiter,
- le processus d'élaboration de la réponse apportée à la situation,
- l'action menée ou proposée pour répondre à la situation,
- les résultats obtenus.

Des documents de nature variée (note, fiche, lettre, rapport, compte-rendu, circulaire, guide méthodologique.....) seront joints en appui. Ces documents doivent clairement faire ressortir la qualité de votre travail et le niveau de vos compétences. N'oubliez pas la limitation de 5 pages par action.

Avant de commencer le descriptif de chacune des deux actions, il vous est suggéré de vous poser plusieurs questions (cette liste n'est pas exhaustive) :

- l'action choisie : réfléchissez à son objet, son but ou son objectif. Précisez les éléments de contexte,
- le lieu : dans quelle structure exercez-vous,
- indiquez votre position dans l'organisation, donnez des informations sur le contenu et contexte de travail (autonomie...),
- pensez, lors du descriptif de l'action, à indiquer votre positionnement au sein du service et à préciser la part de votre apport personnel,
- quel en est le commanditaire ? S'agit-il d'une commande ? S'agit-il d'une demande d'un administré ? Relève-t-elle de votre propre initiative professionnelle ?
- le processus de traitement de l'action : avez-vous agi seul ou en collaboration avec d'autres services ? Avez-vous dû effectuer des recherches documentaires, juridiques.... ?
- Avez-vous eu un rôle de conseil, de coordination.... ? S'agit-il d'un travail personnel ou en équipe ? Si le travail a été en équipe, quel a été votre rôle, votre apport personnel ? Quel outil, quelle méthode, quelles techniques utilisés ?
- les contraintes spécifiques de l'action : délai, concertation préalable obligatoire, risque social, enjeu pour le service
- les suites données et les effets évaluables de votre action : validation par votre chef de service, publication, effet sur le bénéficiaire, effet sur le service, effet budgétaire, prise en compte de votre action par d'autres services....N'hésitez pas à quantifier ou à chiffrer votre action

A titre d'information, la fiche RIME « conseiller-expert dans le secteur de la santé et de l'inclusion sociale » est jointe à la présente note.

CONSEILLER-EXPERT DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE

DOMAINE FONCTIONNEL
SANTÉ
INCLUSION SOCIALE

DÉFINITION SYNTHÉTIQUE

Apporter conseil et expertise dans un champ nécessitant une technicité très spécifique ou le même type d'expérience professionnelle que les partenaires du service.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Analyse des besoins et expertise des situations et des dispositifs
- Apport d'un conseil technique aux directions et services
- Elaboration d'outils d'aide à la décision
- Participation à la définition des priorités
- Apport d'un conseil technique et d'un soutien aux pratiques professionnelles
- Animation des réseaux experts et, le cas échéant, encadrement technique d'une équipe de professionnels
- Organisation de la veille sectorielle
- Valorisation des bonnes pratiques professionnelles
- Soutien à des missions de contrôle nécessitant leur expertise

SAVOIR-FAIRE

- Mettre en lien les expériences de terrain et les politiques
- Évaluer les attentes et les besoins
- Être force de proposition et d'innovation
- Animer des réseaux

CONNAISSANCES

- Connaissance approfondie du domaine de compétence (travail social, de prévention de la maltraitance et bientraitance, organisation des systèmes de santé, architecture et urbanisme, résorption de l'habitat insalubre, agronomie, expertise vétérinaire...)
- Connaissance des partenaires institutionnels et associatifs
- Règles éthiques et déontologiques
- Maîtrise des technologies de l'information et de la communication



**CONSEILLER-EXPERT DANS
LE SECTEUR DE LA SANTE
ET DE L'INCLUSION SOCIALE**

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE

- Filière de métiers s'inscrivant dans le cadre de professions réglementées

TENDANCES D'ÉVOLUTION

FACTEURS CLÉS À MOYEN TERME

- Demande accrue d'expertise

IMPACT SUR L'EMPLOI-RÉFÉRENCE

Qualitatif

Quantitatif

